



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 septembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 101 - 28.09.2017

En exercice.....26
Présents.....17
Votants.....25
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES

10. PERSONNEL

Mise en place d'une démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 28 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : Mme Catherine JACOB,
Ste Marie de Ré : Mme Isabelle RONTE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Louis OLIVIER (donne pouvoir à Mme Ghislaine DOEUFF), M. Gérard JUIN, Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), Mme Marie-Noëlle BINET (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), M. Gilles DUVAL (donne pouvoir à Mme Catherine JACOB), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE), Mme Gisèle VERGNON (donne pouvoir à Mme Isabelle RONTE), M. Yann MAITRE (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine DOEUFF.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20170928-D2017101-DE
Reçu le 02/10/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 septembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 101 - 28.09.2017

En exercice.....26
Présents.....17
Votants.....25
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES

10. PERSONNEL

Mise en place d'une démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code pénal et notamment son article 121-3,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, et notamment son article 2-1,

Vu l'accord « santé et sécurité au travail dans la fonction publique », du 20 novembre 2009, portant sur l'évaluation et à la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) dans les trois versants de la fonction publique,

Vu l'avis du comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 27 juin 2017 approuvant l'engagement d'une démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques,

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 septembre 2017,

Considérant que la réalisation du Document unique de la Communauté de Communes de l'Île de Ré a fait ressortir l'importance de l'exposition de certains postes de travail au risque de troubles musculo-squelettiques (TMS) qui concernent, notamment, les postes du secteur de la petite enfance (postures contraignantes, manutention manuelle, gestes répétés, bruit, ect.) mais également l'ensemble des postes sédentaires, des agents travaillant sur écran ;

Considérant que les TMS constituent la première cause de maladie professionnelle en France, et que les maladies professionnelles sont, depuis plusieurs années, en forte croissance dans les collectivités territoriales. Leur nombre a ainsi augmenté de plus de 30% depuis 2007. En 2015, la très grande majorité (94%) de ces maladies est liée à des TMS ;

Considérant que la Communauté de Communes de l'Île de Ré a amorcé la mise en place d'une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) ;

Considérant que le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention des risques professionnels ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20170928-D2017101-DE
Reçu le 02/10/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 septembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 101 - 28.09.2017

En exercice....26
Présents17
Votants25
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
10. PERSONNEL

Mise en place d'une démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

Considérant la possibilité de solliciter une subvention auprès du FNP en vue d'initier une démarche de prévention des TMS afin de financer le temps et les moyens mobilisés par l'ensemble des acteurs autour de la démarche ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'engagement de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré dans la réalisation de la démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Affichée le : **2 octobre 2017**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20170928-D2017101-DE
Reçu le 02/10/2017